

Etats financiers annuels de SICAV

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

« FINAO SICAV »

FINACorp Obligataire SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	5 092 834	5 233 696
a- Actions et valeurs assimilées		309 824	47 760
b- Obligations		3 405 506	3 808 136
c- Emprunts d'état		1 377 504	1 377 801
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 956 724	1 501 534
a- Placements monétaires		998 144	993 257
b- Disponibilités		958 580	508 277
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		7 049 559	6 735 230
<u>PASSIFS</u>		25 159	27 465
Opérateurs créditeurs	PA1	19 572	21 836
Autres créditeurs divers	PA2	5 587	5 628
ACTIF NET		7 024 399	6 707 765
Capital	CP1	6 788 850	6 493 327
Sommes distribuables		235 549	214 438
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		61	61
b- Résultat distribuable de l'exercice		209 100	227 407
c- Régul.Résultat distribuables de l'exercice		26 388	-13 030
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		7 049 559	6 735 230

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.13 au 31.12.13	Période du 01.01.12 au 31.12.12
Revenus du portefeuille-titres	PR1	228 173	227 559
a- Dividendes		9 459	13 029
b- Revenus des obligations		164 553	160 222
c- Revenus des autres valeurs		0	0
d- Revenus des emprunts d'état		54 160	54 308
Revenus des placements monétaires	PR2	34 915	60 325
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>263 088</u>	<u>287 884</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-42 680	-48 193
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		220 408	239 691
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-11 308	-12 284
RESULTAT D'EXPLOITATION		209 100	227 407
Régularisation du résultat d'exploitation		26 388	-13 030
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		235 488	214 377
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-26 388	13 030
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-1 167	-2 953
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 709	1 351
Frais de négociation		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		210 641	225 805

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01.13 au 31.12.13	Période du 01.01.12 au 31.12.12
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>210 641</u>	<u>225 805</u>
a- Résultat d'exploitation	209 100	227 407
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 167	-2 953
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	2 709	1 351
d- Frais de négociation de titres	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-177 539</u>	<u>-210 193</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>283 531</u>	<u>-27 816</u>
a- Souscriptions	11 809 922	18 516 140
- Capital	11 413 400	17 880 900
- Régularisation des sommes non distribuables	47 908	79 785
- Régularisation des sommes distribuables	348 615	555 455
b- Rachats	11 526 391	18 543 956
- Capital	11 120 300	17 883 100
- Régularisation des sommes non distribuables	47 026	81 256
- Régularisation des sommes distribuables	359 065	579 600
VARIATION DE L'ACTIF NET	316 634	-12 204
<u>ACTIF NET</u>		
a- Début de l'exercice	6 707 765	6 719 969
b- Fin de l'exercice	7 024 399	6 707 765
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- Début de l'exercice	64 650	64 672
b- Fin de l'exercice	67 581	64 650
VALEUR LIQUIDATIVE	103,940	103,755
TAUX DE RENDEMENT	3,374%	3,146%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2013

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers annuels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 5.092.834 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		1 333 582	1 377 504	19,5%	19,6%
BTA 5.25% MARS2016	1 080	1 122 782	1 159 567	16,4%	16,5%
BTA 5.50% MARS2019	200	210 800	217 936	3,1%	3,1%
Obligations		3 315 498	3 405 506	48,3%	48,5%
AB 2008	3 000	225 000	232 767	3,3%	3,3%
AB 2009 SUB	1 150	84 318	85 255	1,2%	1,2%
AB SUB 2012	3 500	315 000	319 267	4,5%	4,5%
AIL 2012-1	500	40 000	41 215	0,6%	0,6%
ATL 2009/2	1 000	60 000	60 677	0,9%	0,9%
ATL 2009/3	500	10 000	10 002	0,1%	0,1%
ATL 2010/1	2 500	100 000	101 668	1,4%	1,4%
ATL 2010/2	1 000	80 000	80 019	1,1%	1,1%
ATL 2013/2	300	30 000	30 223	0,4%	0,4%
BTE 2010	3 500	297 500	301 543	4,3%	4,3%
CIL 2009/3	2 000	80 000	83 102	1,2%	1,2%
CIL 2010/1	2 000	80 000	81 427	1,2%	1,2%
CIL 2010/2	1 000	40 000	40 278	0,6%	0,6%
SERVICOM 2012	1 000	100 000	104 310	1,5%	1,5%
HL 2009/1	1 600	32 000	32 593	0,5%	0,5%
HL 2010/1	1 600	64 000	65 451	0,9%	0,9%
STB 2010/1	3 000	239 970	247 887	3,5%	3,5%
TJL 2011	1 000	80 000	83 714	1,2%	1,2%
TJL 2009 SUB	3 000	300 000	312 332	4,4%	4,4%
TLS 2009 SUB	1 600	32 000	32 388	0,5%	0,5%
TLS 2010/2	2 000	80 000	80 424	1,1%	1,1%
TLS 2013/1	1 500	150 000	152 145	2,2%	2,2%
UBCI 2013	1 000	100 000	103 204	1,5%	1,5%
UIB 2009/1	2 500	200 000	204 308	2,9%	2,9%
UIB 2011/2	1 000	85 710	89 434	1,3%	1,3%
UIB 2012/1	3 500	350 000	367 478	5,2%	5,2%
UNIFACTOR 2010	1 000	60 000	62 394	0,9%	0,9%
OPCVM		310 750	309 824	4,4%	4,4%
IOS SICAV	2 900	310 750	309 824	4,4%	4,4%
Total		4 959 830	5 092 834	72,2%	72,5%

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

- Coût d'acquisition au 31/12/2012 5 104 568

- Entrées en portefeuille

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations des sociétés	380 000
Titres d'OPCVM	567 907
	<u>947 907</u>

- Remboursements et rachats de l'exercice

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de cession / Remboursement</u>	<u>P/M values réalisées</u>
Annuités des obligations des sociétés	787 971	787 971	0
Annuités des bons de trésor assimilables	0	0	0
Titres d'OPCVM	304 674	307 383	2 709
	<u>1 092 645</u>	<u>1 095 354</u>	<u>2 709</u>

- Coût d'acquisition au 31/12/2013 4 959 830

AC2 : Note sur les Placements monétaires et les disponibilités

Les placements monétaires ont atteint au 31/12/2013 un total de 998.144 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt		997 199	998 144	14,21%
CD 20J-20-12-2013	5,00%	498 892	499 556	7,11%
CD 30J 27-12-2013	5,10%	498 307	498 588	7,10%

Les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Avoir en banque	950 058	500 666
Sommes à l'encaissement	0	0
Sommes à régler	0	0
Intérêts sur DAV	8 522	7 611
TOTAL	958 580	508 277

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 228.173 DT au terme de l'année 2013 contre 227.559 DT une année auparavant. Ces revenus se détaillent comme suit :

Libellé	Du 01-01-13 Au 31-12-13	Du 01-01-12 Au 31-12-12
Dividendes des OPCVM	9 459	13 029
Revenu des Obligations		
- Intérêt	164 553	160 222
Revenu des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		
- Intérêt	54 160	54 308
Total	228 173	227 559

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires ont atteint un total de 34.915 DT sur l'année 2013 contre 60.325 DT au 31-12-2012. Ces revenus de détaillent comme suit :

Libellé	Du 01-01-13 Au 31-12-13	Du 01-01-12 Au 31-12-12
Intérêts sur billets de trésorerie	6 743	11 007
Intérêts sur certificats de dépôts	6 958	21 137
Intérêts sur placements monétaires	0	5 853
Intérêts sur compte de dépôt	21 214	22 328
Total	34 915	60 325

Note sur les autres actifs et passifs :

Libellé	Solde au 31- 12-2013	Solde au 31- 12-2012
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
<i>Frais du gestionnaire</i>	10 104	12 368
<i>Frais du dépositaire</i>	9 468	9 468
Total	19 572	21 836
PA2 : Autres créditeurs Divers		
<i>Autres Opérateurs créditeurs</i>	5 000	5 000
<i>Autres Créditeurs (CMF)</i>	587	628
Total	5 587	5 628

Note sur les charges et autres produits de gestion :

Libellé	Du 01-01-13 31-12-13	Au Du 01-01-12 Au 31-12-12
CH1 : Charges de gestion des placements		
Rémunération du gestionnaire	36 780	42 293
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900
Total	42 680	48 193
CH2 : Autres Charges		
Rémunération du CAC	5 000	5 000
Redevance CMF	6 234	7 168
Charges diverses	74	115
Total	11 308	12 284

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2012	
* Montant	6 465 000
* Nombre de Titres	64 650
* Nombre d'actionnaires	200
Souscriptions réalisées	
* Montant	11 413 400
* Nombre de titres émis	114 134
Rachats effectués	
* Montant	11 120 300
* Nombre de titres rachetés	111 203
Capital au 31-12-2013	
* Montant	6 758 100
* Nombre de Titres	67 581
* Nombre d'actionnaires	165

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le	Mouvement sur l'Actif
	capital	Net
Capital Début de période au 31-12-2012	6 493 327	6 493 327
<i>Souscription de la période</i>	11 413 400	11 413 400
<i>Rachat de la Période</i>	-11 120 300	-11 120 300
Autres Mouvements	2 423	237 972
<i>Variation de plus ou moins-value latentes</i>	-1 167	-1 167
<i>Plus ou moins-value réalisées</i>	2 709	2 709
<i>Régularisation Sommes ND</i>	881	881
<i>Sommes distribuables</i>		235 549
Montant Fin de période au 31-12-2013	6 788 850	7 024 399

Note sur les sommes distribuables

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2012 et antérieurs	889 633	103 025	992 658
Exercice 2013	209 100	26 388	235 488
Total	1 098 733	129 413	1 228 146

Données par actions et ratios pertinents

Données par action	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	3,893	4,453
Charges de gestion des placements	-0,632	-0,745
Revenus nets des placements	3,261	3,708
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,167	-0,190
Résultat d'exploitation	3,094	3,518
Régularisation du résultat d'exploitation	0,390	-0,202
Sommes distribuables de l'exercice	3,485	3,316
Variation des (+) ou (-) values potentielles	-0,017	-0,046
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	0,040	0,021
Frais de négociation	0,000	0,000
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	0,023	-0,025
Résultat net de l'exercice	3,117	3,493
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,023	-0,025
Régularisation du résultat non distribuable	-0,006	-0,023
Sommes non distribuables de l'exercice	0,017	-0,048
Distribution de dividendes	3,316	3,422
Valeur liquidative	103,940	103,755

Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,69%	0,67%
Autres charges/actif net moyen	0,18%	0,17%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	3,36%	3.17%
Actif net moyen	6 228 185	7 165 735

Nombre d'actions au 31/12	67 581	64 650
---------------------------	--------	--------

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société, En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 31/12/2013 s'élèvent à 36.780 DT,

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services l'ATB percevra des honoraires annuels d'un montant de 3.000 TND (TVA en sus) pour la première année effective et 5.000 TND HT pour la deuxième année. Ce montant sera révisé d'un commun accord entre les deux parties au terme de cette période.

La rémunération du dépositaire au 31/12/2013 s'élève à 5.900 DT TTC. Tout montant facturé en plus est à la charge de la société « FINACorp S.A»,

5- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp S,A rétrocedera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 025% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis,

5- 4 Prise en charge par FINACorp des charges hors exploitation

La société « FINACorp » prend en charge les frais de gestion suivants en lieu et place de la FINACorp Obligataire SICAV tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaires et de publication
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 21 Avril 2011, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société FINACorp Obligataire SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de **7.024.399 DT** et une valeur liquidative égale à **103^D, 940** par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société FINACorp Obligataire SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société FINACorp Obligataire SICAV arrêtée au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques :

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES
ARTICLES 200 & 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société FINACorp Obligataire SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société "FINACorp S.A", Administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société " FINACorp S.A ", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,5% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 36.780 DT.

- L'Arab Tunisian Bank "ATB", Administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de :
 - Conserver les titres et les fonds de la société ;
 - Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
 - Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

La commission revenant au dépositaire telle que comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 5.900 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration de la Société s'est élevé à 1.250 brut (CIF SICAF et SODINO SICAR) et ce, pour leurs présences aux Conseils tenus courant l'exercice 2013. Ce montant a été pris en charge par la société Gestionnaire « FINACorp S.A ».

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE